

AFFAIRE N°25 - Répartition de la Prime de Technicité.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 26 novembre 1970, vous avez accordé aux Services Techniques le bénéfice des primes de Technicité.

Au titre de l'année 1973, Messieurs FOURNEL, et BOIS, Ingénieur Divisionnaire, MARBEZY, Ingénieur Subdivisionnaire, Messieurs LOMBARD, et, DORSEUIL, contre-maîtres peuvent prétendre au bénéfice de cette prime dont le montant est limité à un maximum de 30% du traitement budgétaire afférent à l'échelon moyen de leur emploi.

Je vous propose donc de leur attribuer selon les critères réglementaires et d'après les tableaux joints, cette prime dont le montant global s'élève, pour 1973 à 2 485 725 F

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Je vous rappelle que tous ces travaux : voirie, bitumage, maçonnerie, etc, ont été faits en régie.

Tous les ans, nous donnons une prime de technicité aux Ingénieurs et aux contremaîtres. Cette année, cette prime est de l'ordre de 2 485 725 F, répartis ainsi :

- M. FOURNEL : 780 001F (période du 1/1/73 au 31/12/73)
- M. MARBEZY : 680 089 F (période du 1/1/73 au 31/12/73)
- M. DORSEUIL : 445 201 F (période du 1/1/73 au 31/12/73)
- M. LOMBARD : 445 201 F (période du 1/1/73 au 31/12/73)
- M. BOIS : 135 233 F (à compter du 1er novembre 1973)

./...

M. TESSIER - Monsieur le Maire, je voudrais d'ores et déjà préciser que je ne suis pas contre la prime de technicité qui a déjà été votée en mon absence car à cette époque, comme j'étais souffrant, c'était Monsieur Marcel HOARAU qui m'avait représenté. Je regrette qu'on ait oublié d'ajouter le terme de rendement car j'ai bien l'impression que dans les travaux, on cherche davantage le rendement que la technicité. Je vous citerai un exemple : L'engin qui a servi aux travaux du chemin de l'Ilet à Quinquina est immobilisé depuis bientôt deux mois et les réparations s'élèvent à 1 800 000 F alors que le chemin revient à 1 575 000 F.

Je profite de cette occasion, pour pouvoir souligner publiquement la tâche effectuée par l'Atelier Municipal dont le personnel est très réduit et qui fait l'impossible pour que le travail soit bien fait. Le chef d'Atelier essaie de donner satisfaction dans un minimum de temps.

LE MAIRE - En ce qui concerne la route de l'Ilet à Quinquina, il y a une chose essentielle, c'est que mes prédécesseurs avaient promis de rendre cette route à la circulation. Je dois rendre hommage à l'Adjoint délégué, Antoine APPAVOU et à l'équipe de Monsieur LOMBARD qui ont travaillé sur cette route particulièrement difficile.

(APPLAUDISSEMENTS)

M. BOYER Eric - Je constate que sur le plan rendement, ce n'est pas valable aussi je suis contre cette prime. La salle de Joinville n'est pas encore terminée. Il y a un an de retard.

LE MAIRE - On a dû tenir compte des normes de Sécurité.

M. BOYER Eric - Je souhaite qu'elle soit terminée en 1975.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité, moins la voix de Monsieur BOYER Eric.

In
Saint-Jouis, le 1er Mars 1974
Pour le Maire
Le Secrétaire Général
Signature : B. Brasset

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Desjeux